L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI 27 JUIN.

DEMANDES.

On demande immédiatement une bonne nourrice. S'adresser au Bureau du Dr Formento, No 3 rue Baronne; de 3 à 5 heures P. M.
27 juin—3t

SPECTACLES BALS, &c

Théâtre-Pavillon de Faranta,

COIN BOURBON ET ORLEANS.

LE MEILLEUR SPECTACLE A 10 CTS QUI EXISTE DANS LE SUD.

Le seul lieu d'amusements de classe qui soit en ce moment ouvert dans la ville de la Nile-Orléans.

NOUVELLES FIGURES!

NOUVEAU PROGRAMME CE SOIR!

1re représentation de JOHN OSBORN, dans ses rôles avec [aux] d'Irlandais, et de VICTORIA et MENDOZA, les merveilleux gymnasiarques.

On verra aussi les LAMOTHE, LIZZIE HEYWOOD, DAVENEY et REED NEIL PRICE, dans une très amusante comédie.

Matinées tous les samedis, dimanches et lundis.

Entrée, 10 cts. 24 juin—

AVIS LEGAL.

AVIS public est par la présente donné que, conformément à l'article ... de la Constitution, la ville de la Nile-Orléans s'adressera à la Législature, maintenant en session, pour obtenir le vote des lois suivantes:

1. Une loi pour amender la loi No 96 de l'Assemblée générale de la Louisiane, relative à l'assessement des propriétés foncières, des biens mobiliers, des capitaux et fonds engagés dans les affaires, dans la ville de la Nile-Orléans, de manière à donner au Conseil de ville le droit de contrôler les retours faits par les contribuables et d'en contester l'exactitude.

2. Une loi pour autoriser la ville de la Nile Orléans à saisir et vendre toutes les propriétés assessées comme "propriétés inconnues" et sur lesquelles il n'a pas été payé de taxes depuis dix ans; pour régler les dites ventes et ordonner que le produit en soit appliqué à l'extinction pro rata de la dette flottante de la Nile-Orléans.

6 juin—au 10 juil

Avis.

AVIS est donné qu'on s'adressera à la session actuelle de la Législature pour la passation d'une loi nommant un gardien des dossiers judiciaires en la paroisse d'Orléans, qui n'appartiennent à aucune des cours existant présentement en la dite paroisse, prescrivant les droits et devoirs du dit officier et réglant ses émoluments.
25 mai—5f en 30 j.

La Renovateur des Cheveux DE HALL,

VÉGÉTAL SICILIEN.

(Hall's Hair Renewer.)

A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies du cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et flétris, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant de jeune âge. De nombreuses imitations ont suivi, mais aucune ne possède les éléments requis pour la conservation de la chevelure et du cuir chevelu. Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL a constamment grandi dans l'estime publique, et sa renommée s'est propagée dans toutes les parties du globe, tant il répond à un besoin général.

Le succès sans précédent qu'il a obtenu n'est dû qu'à une cause: "Il tient ce qu'il promet."

Les propriétaires du RÉNOVATEUR ont été souvent surpris de recevoir des commandes des pays les plus éloignés, alors qu'ils n'avaient rien fait pour introduire leur préparation dans ces contrées.

Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL, même employé pendant un temps très court, produit un effet favorable à l'apparence personnelle.

Il nettoie le cuir chevelu de toute impureté, guérit toutes les humeurs, la fièvre, empêche les cheveux de devenir secs, par conséquent la Calvitie n'est plus à craindre. Il stimule l'action des glandes affaiblies, et les met à même de produire une nouvelle croissance.

Les effets de cette préparation ne sont pas passagers, comme ceux des préparations alcooliques, ils restent longtemps, ce qui la rend supérieure et économique.

(Buckingham's Whisker Dye.)

La Teinture de Buckingham pour les Favoris

Change à volonté la barbe et les favoris en un châtain foncé naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparait pas en se lavant. La préparation étant simple on l'applique facilement.

PRÉPARÉS PAR

R. P. Hall & Co., Nashua, N. H.

Chez tous les marchands de Médecines.

VENTE DE BANQUEROUTE

TOILES ET COTONS A DRAPS

Damas pour table et belle Lingerie damassée pour table.

Couvertures de pianos, Nappes et Serviettes de damas.

Mouchoirs quadres de bobinet, toutes largeurs.

Beaux BAS SOIE pour dames, couleurs assorties! BAS Balbriggan.—CHAUSSETTES de Messieurs et un grand assortiment de

Parasols et demi-Ombrelles

Ces marchandises sont toutes nouvelles et françaises (pas endommagées) achetées à une vente de banqueroute à New York, maison d'importation; et, afin de les écouler aussi rapidement que possible, nous les offrons bien au-dessous du coût d'importation.

On peut les examiner sur les comptoirs du centre.

B. & W. CROVER,
Rue du Canal, 141, coin Bourbon
30 mars—3m

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16 déc—1

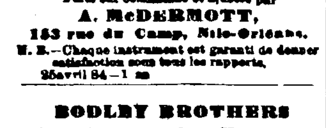

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, &c.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nile-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
25avril 84—1 an

BODLEY BROTHERS

Quartier-Général de Voitures.

70, 72, 74 rue St-Charles.

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 2 et 4 mulets, charrettes à boeufs, &c. pour tous wagons à coton, charrettes à bagasse, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et les fermes extra destinés à nos charrettes et wagons, les seuls sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
12mai—1an

AYER'S Ague Cure

IS WARRANTED to cure all cases of malarial disease, such as Fever and Ague, Intermittent or Chill Fever, Remittent Fever, Dumb Ague, Bilious Fever, and Liver Complaint. In case of failure, after due trial, dealers are authorized, by our circular of July 1st, 1882, to refund the money.

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Sold by all Druggists.

Dr. J. B. Perez

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ ne se trouve qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.
mars—84—1an

L.S.L.

QUE TOUT —LE— MONDE SACHE

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par ses peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION —DE—

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE G, —DE— LA COMPAGNIE DE

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nile-Orléans,

MARDI, 15 JUILLET 1884,

Ce tirage ainsi que tous les autres ayant lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE

GROS LOT $75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000	25,000
1 Lot de	10,000	10,000
2 Lots de	6,000	12,000
5 Lots de	2,000	10,000
10 Lots de	1,000	10,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	200	20,000
300 Lots de	100	30,000
500 Lots de	50	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots montant à	$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, chèque de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus)

Adressez

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez les lettres enregistrées et faites les mandats sur la poste (money orders) payables à l'ordre de

New-Orleans National Bank
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Alexander Morrison vs. Jas. H. Lynch

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7,906.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 8 juillet 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de James H. Lynch dans l'affaire intitulée James Henry Lynch versus le Morgan Louisiana and Texas Rail Road and Steamship Company, connue comme étant l'affaire No 8012 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27 juin—27 juil 3 8

H. Palcheux vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 9,805—En vertu d'un ordre de vente en date du 23 juin 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, MARDI, 8 juillet 1884, à 4:30 heures P. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine bâtisse en bois, en usage dernièrement comme restaurant et café, située sur le Chemin coquillé ou West End, Lac Pontchartrain, et connue comme Maison Palcheux. La dite bâtisse sera vendue sur les lieux.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26juin—26 juil 3 8

Crescent Insurance Company vs. H. M. Baker et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,201.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Henry M. Baker, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 12 juillet 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Toute la moitié de l'ilet numéro vingt-six sur le plan original du faubourg Rickerville ou ilet numéro deux cent quarante-huit, sur le nouveau plan de la ville de Jefferson, maintenant Sixième District de cette ville, borné par les rues Camp, Chestnut et Octavie et l'Avenue Peters et composé des lots numéros sept, huit, neuf, dix, onze, douze, quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix-huit, et une moitié de chacun des lots numéros six et dix-neuf, et mesurent, en tout, deux cent soixante-dix pieds de face à la rue Chestnut, la même façade sur la ligne qui les sépare de l'autre moitié du dit ilet et cent soixante-deux pieds un pouce de face à la rue Octavie et une façade de cent soixante deux pieds un pouce sur l'Avenue Peters. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de Mme V. B. Merwin, par acte passé pardevant Geo. W. Christy, notaire en cette ville, le 4 août 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10, 17, 24—1, 8, 12 juil.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Françoise Delphine Enoul Livaudais et (Pierre S. Wiltz Jr., administrateur public, en possession actuelle.)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9770—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 28 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rue Casacalvo, entre Union et Françoise: Le dit lot mesure, au pied français, 30 pieds de face à la rue Casacalvo, 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à F. D'Hémécourt, et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Jean Baptiste Azarette.

Ensemble avec trente-trois actions maintenant réduites à trente-et-une actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de soixante-deux piastres ($62) échéant le 1er mars 1885 et renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Françoise Delphine Enoul Livaudais en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le 28 septembre 1836, avec l'acte du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27 mai—27—3, 10, 17, 24, 28 juin.

John Trisconi versus la succession de John Scanlan (ou Scanlon).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,279—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 12 juillet 1884, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de Milneburg, dans la paroisse d'Orléans, Troisième District de cette ville. Etant une partie du lot numéro six de l'ilet numéro cent soixante-trois sur un plan de Milneburg, et forme une des encoignures des rues Columbus et Français et mesure trente pieds de face à la rue Columbus sur une profondeur et façade à la rue Français de cent trente pieds, au pied français. Acquise le 13 juillet 1868. Titre enregistré livre 95 fol. 243.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24 juil 1 8 12

Mme Anna Oser, Veuve de William Oser vs. George Fouché.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,178—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 juillet, 1884, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Espagne, Bons-Enfants ou St-Claude, Amour ou Rempart, et Poète, mesurant, au pied américain, vingt huit pieds huit pouces plus ou moins de face à la rue Espagne, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quarante-cinq pieds ou plus s'il y a.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12, 19, 26 3 juillet 10, 12

Succession de P. O. Kernbeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 11,077—En vertu d'un ordre de vente daté le 10 juin 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 juillet 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Trois lots de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Douane, White, Canal et Broad, désignés par les numéros dix, onze, douze de l'ilet numéro trente-neuf sur un plan de F. N. Tourné, voyer, en date du 15 novembre 1864, déposé comme plan numéro soixante-dix-neuf en l'étude de S. Magner, anciennement notaire en cette ville, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de cent cinquante six pieds huit pouces, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Broad, Douane, Canal et White, désigné comme le No 24 sur un plan de L. Pilié et Grandjean, ingénieurs civils, en date du 31 mai 1865. Le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de cent cinquante six pieds et huit pouces, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12 juin—12 19 26 juil 3 10 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

Interdiction de Benjamin J. West—No 11,186.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 28me jour de mai 1884 jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après intitulée, dans le langage et avec les chiffres suivants, à savoir: Interdiction de Benjamin J. West, No 11,186.—Cette affaire est venue devant la Cour, ce jour, pour être jugée. Présents: C. B. Singleton, Esq., pour le plaignant; Saml. L. Gilmore, Esq., curateur ad hoc pour le défendeur.

Après avoir entendu les témoignages et les plaidoiries, la loi et l'évidence étant en faveur du plaignant: Il est ordonné, adjugé et décrété que Benjamin J. West soit et est par le présent déclaré être atteint d'imbécillité et privé de sa raison, et incapable de prendre charge de sa personne et de ses biens, et interdisant le dit Benjamin J. West.

Il est de plus ordonné et décrété que William H. Chaffe soit et est par le présent appointé curateur du dit interdit, et que des lettres de curatelle lui soient délivrées, après qu'il se sera conformé aux exigences de la loi.

Il est de plus ordonné et décrété que la somme de trente-cinq piastres soit accordée, comme honoraires, à Saml. L. Gilmore, Esq., curateur ad hoc du dit défendeur, et que le dit montant soit compris comme frais.

Jugement rendu le 28 mai 1884.
Jugement signé le 2 juin 1884.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nile-Orléans, le sixième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt quatre.

JULES VIENNE,
13 juin—20 27 Député Greffier.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE DE CONSTABLE.

P. O. Peyroux vs. Médard Ply.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 4178—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères, en face de mon bureau, No 90 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI 3 Juillet 1884, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur, Médard Ply, dans et à son association avec Pierre Bereud, contractée le 19 octobre 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
21 juin—21, 25—3 juillet.

S. Sice-Subrogée Jose Martinez vs Andrew Jackson, capt. et propriétaire de la goëlette Camelia, maintenant Cazador.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No. 2363—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. B. Rosier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, LUNDI, le 21 juillet 1884, à midi, à la tête du Nouveau Bassin, à l'encoignure des rues Remparts et Julie, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La goëlette "Julia," avec ses meubles et tout son gréement, apparaux, etc. Enregistrée No 25,347. Tonnage 14 63|100.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY,
Constable.
20 juin—20 27 juil 3 10 17 21

Frank Hour vs. P. Boulon.

PREMIERE COUR DE CITÉ POUR LA Nouvelle-Orléans — No 6,249—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable T. B. Rosier, Première Cour de Cité de la Nile Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St. Charles et Carondelet, MARDI, 1er juillet 1884 à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un lot de meubles, saisi dans l'affaire ci-dessus conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions, comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY,
20juin—20, 25—1erjuil Constable.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Catherine Wolf, femme décédée de David Hansel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9,469—Division D—Attendu que Benjamin Wolf alias Hansel, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Wolf, femme décédée de David Hansel, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 juin—26 1 5 juil

Succession de John Irwin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4343 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Edward Irwin et Thomas Gilmore, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
22juin—22 26—1er juil. Greffier.

Succession de Patrick James Courtney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,228—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Lynch, veuve de Patrick James Courtney, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN
25 juin—25,30—4 juil Greffier.

Succession de Louis Marks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 11 042 —Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 juin—24,28—3 juil

Succession d'Henri Séjour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11 302 Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN.
24juin—24,28—3juil Greffier.

Succession de James McGilligan

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,647—Division E—Attendu que P. S. Wiltz Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James McGilligan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
20 juin—20 24 29 Greffier.

Succession de Frederick Fischer Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,641—Division A—Attendu que Frederick Fischer Sr. a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick Fischer Jr., décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 juin—20 24 29

Succession de Mme Louis Dauzig et Annie Danzen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 10 617—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
20juin—20,24,29 Greffier.

Succession de Jacob Powell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,866 — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Sarah Powell, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
19 juin—19,24,28 Greffier.

Avis aux Créanciers.

L'Etat ex rel. A. T. Wogan vs. Mechanics and Traders Bank.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,784,—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le quatrième compte présenté par Léopold Lacombe, Frank M. Hall et Samuel Stafford, commissaires de liquidation dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 juin—24, 28—3 juil

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Samuel Laycock contre ses créanciers. } Division B. No 11,674.

ORDRE DE COUR—La cession de biens du pétitionnaire, Samuel Laycock est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue, en cette ville pardevant James Fahey, notaire, SAMEDI, 5 juillet 1884 à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit Samuel Laycock et pour élire un syndic. En attendant, toutes les procédures judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Nile-Orléans, 23 juin 1884
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN,
24 juin 3f en 10 jrs Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Wm Spreen & Cie. vs. leurs créanciers—No. 11,520—Division B.

ORDRE DE COUR—Que la demande pour un répit soit ici enregistrée, qu'une assemblée des créanciers de Wm Spreen & Cie. soit tenue pardevant E. A. Peyroux, Esq. notaire en cette ville, le 7me jour de juillet 1884, à 11 heures a. m., et que Ambrose Smith, Esq. avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits Wm Spreen & Cie soient suspendues.

Nile-Orléans, 3 juin 1884.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-greffier.
4juin—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

I. N. Baker contre Ses Créanciers. } No 11,681. Division C.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Isaac N. Baker, soit convoquée et ait lieu pardevant Michael Gernon, notaire, SAMEDI, le 19ème jour de juillet 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer et se prononcer sur la demande d'atermoiement faite par le dit pétitionnaire, et que, en attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues; et que Giraud Farrar, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1884.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
J. A. RANKIN, Dy Greffier.
17 juin—3f

Briqueterie des Planteurs.

Briques expédiées par les chemins de fer "Morgan, La., & Texas," et "Pacific" et par des chalands sur le fleuve. Adresser les commandes par la boîte 127 de la "Mechanics, Dealers & Lumbermen's Exchange," Nouvelle-Orléans. Les commandes des campagnes par la boîte 3 post de Gretna.

J. D. HARVEY, propriétaire
nov—1 an—vdc

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de John Machino.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D—No 11,475.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale SAMEDI 26 juillet 1884, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse Arcade rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 16 juin 1884, la propriété ci-après décrite; à savoir:

La moitié indivise d'un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Jean-Baptiste, Arts et Girod et l'avenue Lafayette, mesurant 54 pieds de face à la rue St Jean-Baptiste sur une profondeur de 102 pieds ou plus, sur la ligne la plus près de la rue des Arts, et 107 pieds 10 pouces sur une ligne oblique la plus près de l'avenue Lafayette, et 19 pieds 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Octave De Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

21 juin—21,28,5,12,19,26 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District, formant l'encoignure des rues Fulton et Front, et ayant une façade de plus de 121 pieds sur la rue Notre-Dame.

Succession de Thomas Hillman—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A., No 11,342.

PAR B. ONORATO, Encanteur Bureau 45 rue Royale.—SAMEDI, 19 juillet 1884 à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magasine entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 13 juin 1884, je vendrai à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 10, dans l'ilet borné par les rues Fulton, Notre-Dame, Front et Girod, et mesurant 23 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Fulton, 23 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Front, sur 121 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur et façade à la rue Notre-Dame et 121 pieds 7 pouces et 5 lignes aussi de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 9.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur et l'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

14 juin—14,21,28, 5 12,19 juillet

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession d'Albert et de Maria Anderson.

Cour Civile de District, Paroisse, d'Orléans—Division B—No 10,825.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau; 45 rue Royale—SAMEDI, 28 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre le Natchez Alley et la rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, en date du 11 juin 1884, je vendrai à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une moitié indivise d'un terrain, avec tous les droits, passages et avantages qui y appartiennent, terrain situé dans le Troisième District de cette ville, et la moitié du terrain No 6 qui est compris entre les rues Joséphine, Bagatelle, Célestine et St Antoine, et mesure 31 pieds 8 pouces et 7 lignes de façade rue St Antoine et 123 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Ceci étant la seconde et dernière mise aux enchères, la propriété sera définitivement adjugée au dernier et plus fort enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à un crédit de douze mois en un billet de l'acquéreur garanti par hypothèque spéciale et le privilège de vendeur et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acte de vente, contiendra la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de poursuites judiciaires.

L'acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui paiera les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix d'adjudication. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.

15 juin—15,21,28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Septième District.

Succession d'Elizabeth Thomas.

Cour Civile de District—Paroisse d'Orléans—Division A.—No 11,075.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau 45 rue Royale — SAMEDI, 28 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 11 juin 1884, je vendrai à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé en la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, dans le carré No 6, borné par les rues Madison, Troisième, Burthe et Dublin. Le dit terrain est désigné par le No 24 et mesure 30 pieds de façade à la rue Burthe sur 150 de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Ceci étant la seconde et dernière mise aux enchères, la propriété sera définitivement adjugée au dernier et plus fort enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, en un billet de l'acquéreur garanti par hypothèque spéciale et privilège du vendeur et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente.

Les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acte de vente portera la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de poursuites judiciaires.

L'acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur qui paiera en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour rendre certaine la vente.

15juin—15 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété qui augmente de valeur dans le Sixième District, sur la rue Tolédano, entre Annunciation et Chippewa.—Succession de Catherine Burns, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.—No 11,249.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 12 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasine, entre Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 4 juin 1884, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Tolédano, Chippewa, Annunciation et l'Avenue de la Louisiane, sixième district de cette ville, et mesure 27 pi. de face à la dite rue Tolédano sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur payera en plus du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt au comptant, de 10 pour cent, sera requis sur les lieux pour lier la vente.

7 juin—7,14,21,28—5 12 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située dans le Premier District.

Coin des rues Magazine et Melpomène.

Dans l'affaire de la succession de feu Philippe Mejer.

A l'encan pour des conditions faciles.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans - Division E—No 9199.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 12 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 17 avril 1884 et signé le 24 avril 1884, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magasine, Melpomène et Thalie, désignés par les Nos 12 et 13 et mesurant comme suit: le lot No 12, 24 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Magasine, même largeur dans le fond, faisant face sur une allée commune aux dits lots et à d'autres, sur 110 pieds de profondeur, et le lot No 13, formant l'encoignure des rues Magasine et Melpomène, 23 pieds de face à la rue Magasine, la même largeur sur la dite allée, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une belle bâtisse en briques à deux étages, subdivisée en trois corps de logis, ayant chacun salon, douze et environ 6 chambres, gaz partout, hydrant, citernes, cour partiellement briquetée, &c., portant les Nos municipaux 386, 388 et 390 rue Magasine.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant 7 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devant comprendre toutes les clauses usuelles de garantie, 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès; la police d'assurance transférée au vendeur.

L'acquéreur assumera, en sus du prix de l'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1884

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux afin de garantir la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, 91 rue St-Charles, aux frais de l'acquéreur.

Voir le plan à la Bourse.

5 juin—5 7 10 14 21 28 juil 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Successions d'Eugène Gorrondona et de Margaret Egan, épouse d'Eugène Gorrondona, No 9090, Division A., No 10,863, Division C., de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 5 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Locust, Philip, Première et Magnolia, et forme l'encoignure des rues Magnolia et Première, et mesure 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur de 100 pieds et face à la rue Première, entre lignes parallèles.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

3juin—3 7 14 21 28 juil 5

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin, Sts Philippe et Dauphine

LES cours en Français et en Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une autre de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément telle que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à l'institut. 17 août—

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante pour effectuer un partage.

31 lots de terre de valeur dans le Premier District.

Quatre ilets de terre très désirables.

Douze terrains de valeur dans le Deuxième District.

Un morceau de terre de valeur dans le Sixième District.

Un morceau de terre très désirable sur le côteau de la Métairie.

Le tout centralement situé.

Propriété une pour jardinage ou laitier.

Henry M. Hyams et als. vs. Lelia A. Hyams, tutrice et als.—Dossier No 11,245.—Pour effectuer un partage.

A l'encan.—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 19 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre et jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, lequel dit jugement ou ordre a été rendu le 10ème jour de juin 1884 et signé le 14ème jour de juin 1884. Dossier No 11,245, dans l'affaire de Henry M. Hyams et als. vs. Lelia A. Hyams, tutrice et als.

A l'encan pour effectuer un partage entre les héritiers, il sera vendu.

PREMIER DISTRICT.

Faisant face à la rue du Canal.

1° Trois certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 302, borné par les rues Canal, Gasquet, Alexandre, Murat, désignés par les Nos 9, 10 et 11 qui se touchent et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 9 mesure 31 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 93 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 10, et 112 pieds 10 pouces et 6 lignes sur le côté du lot No 8.

Le lot No 10 mesure 48 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Canal sur une profondeur de 93 pieds 7 pouces et 3 lignes sur le côté le plus près du lot No 9, et 63 pieds 3 pouces et 4 lignes sur le côté du lot No 11.

Le lot No 11 mesure 48 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Canal sur une profondeur de 63 pieds 3 pouces et 4 lignes sur le côté du lot 10, et 32 pieds 11 pouces et 6 lignes sur l'autre côté et façade à la rue Alexandre, et forme l'encoignure des rues Canal et Alexandre.

Sur la rue Banks.

2° Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 798, borné par les rues Banks, Bandis, A. Gasquet et Napoléon, désignés par les Nos 1 à 12 inclusivement, se touchent et mesurent, à savoir:

Le lot No 1 mesure 31 pieds 8 pouces de face à la rue Banks sur une profondeur et de face à la rue Alexandre, de 108 pieds entre lignes parallèles.

Les lots Nos 2 et 9 mesurent chacun 31 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Bank sur une profondeur de 108 pieds. Les lots Nos 4 à 8 inclusivement, mesurent chacun, 31 pieds 5 pouces sur la rue Bank sur une profondeur de 108 pieds. Le lot No 10 mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Banks sur une profondeur et façade à la rue Napoléon de 108 pieds et forme l'encoignure des rues Bank et Napoléon. Les lots Nos 11 et 12 mesurent, chacun, 24 pieds 0 pouces et 6 lignes de face à la rue Napoléon sur une profondeur de 1, 7 pieds 2 pouces et 8 lignes, le tout entre lignes parallèles.

Sur la rue Gasquet.

3° Dix certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 820 borné par les rues Gasquet, Palmyra, St-Patrick et Olympia, désignés par les Nos 1 à 10 inclusive, se touchent et mesurent comme suit, à savoir:

Les lots Nos 1 à 9 inclusivement mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Gasquet et le lot No 10 mesure 35 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Gasquet, avec une profondeur comme suit:

Le lot No 1 a 128 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue St. Patrick et 182 pieds 5 lignes sur la ligne du lot No 2 lequel No 2 mesure une profondeur de 126 pieds sur la ligne du lot No 3, lequel lot a une profondeur de 255 pieds sur la ligne du lot No 4, lequel lot a une profondeur de 235 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du No 5, lequel a une profondeur de 215 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne du lot No 6, lequel a une profondeur de 196 pieds 4 lignes sur la ligne du lot No 7, lequel a une profondeur de 176 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 8 lequel a une profondeur de 156 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 9, lequel a une profondeur de 137 pieds 1 pouce et 5 lignes sur la ligne du lot No 10, lequel lot forme l'encoignure des rues Gasquet et Olympia, a une profondeur et façade à la dite rue Olympia de 117 pieds 6 pouces, le tout plus ou moins.

Sur la rue Banks.

4° Quatre certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 706, borné par les rues Banks, Palmyra, Clark et Genois, désignés par les Nos 13 à 16 inclusivement et se touchent, mesurant chacun plus ou moins 34 pieds 8 pouces de face à la rue Banks sur une profondeur de 109 pieds 6 pouces entre lignes parallèles. Le lot No 13 forme l'encoignure des rues Banks et Clark.

Dans la rue Gasquet.

5° Deux lots de terre dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet No 580, borné par les rues Canal, Gasquet, Rocheblave et Dorgenois ou Delhonde, désignés par les Nos 22 et 23. Le No 22 mesure 27 pieds 8 pouces de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de 105 pieds 1 pouce 3 lignes, et le lot No 23, qui le touche, 27 pieds 8 pouces de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 3 lignes sur la rue Rocheblave, le tout entre lignes parallèles et formant le coin des rues Gasquet et Rocheblave.

SECOND DISTRICT.

Ilet de terre dans la rue d'Orléans.

6° Tout l'ilet de terre No 572, dans le 2e district de cette ville, borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Alexandre et Napoléon, et contenant 20 terrains.

Rue St-Louis.

7° Tout l'ilet de terre No 597, dans le 2e district de cette ville, borné par les rues St-Louis, Toulouse, Pierce et St James et Carrollton Avenue.

Dans la rue de la Douane.

8° Huit lots de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 557 borné par les rues Douane, Bienville, St David et Salomon, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement, lesquels se touchent et mesurent comme suit: les lots Nos 1, 2 et 3 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue de la Douane, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 4 mesure 21 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue de la Douane, sur une profondeur dans le lot de 47 pieds 3 pouces 7 lignes, et sur une autre profondeur de 121 pieds sur la ligne du lot No. 5, et de 106 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 4.

Les lots Nos 5 et 6 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Salomon, sur une profondeur de 110 pieds 3 pouces 7 lignes, entre lignes parallèles.

Le lot No 7 mesure 24 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Salomon, 29 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 128 pieds 5 pouces sur la ligne qui le divise d'une portion triangulaire de terre formant le coin des rues Salomon et Bienville et 110 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne du lot No 6.

Le lot No 8 mesure 30 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 119 pieds 9 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan de la section 2 déposé au bureau de la Compagnie de Dessèchement de la Nile-Orléans.

Dans la rue d'Orléans.

9° Tout l'ilet de terre No 551, dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Orléans, Ste Anne, Salomon et David, mesurant environ 298 pieds de face à la rue d'Orléans, 162 pieds de face à la rue Salomon, 144 pieds de face à la rue Ste Anne, et 188 pieds de face sur la ligne qui le divise de la propriété à l'est du faubourg Jackson.

Dans la rue St Louis.

10° Tout l'ilet de terre No 554, dans le 2e district de cette ville, borné par les rues St Louis, Toulouse, Salomon et St David.

Dans la rue Bienville.

11° Quatre lots de terre, dans le 2e District de cette ville, dans l'ilet No 477, borné par les rues Bienville, Douane, Clark et Genois, désignés par les Nos. 5, 6, 7 et 8, qui se touchent, et mesurant: les lots Nos. 5 et 6, chacun, à peu près 34 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville, et les lots Nos. 7 et 8, chacun, 34 pieds de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 101 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 8 forme le coin des rues Bienville et Clark.

SIXIEME DISTRICT.

Dans le fond du faubourg Plaisance.

12° Un lot de terre, situé dans le fond du faubourg Plaisance, maintenant sixième district de cette ville, autrefois paroisse de Jefferson, contenant 22 19|100 acres, plus ou moins, et formant le tiers supérieur d'une certaine section de terre désignée comme section 8 du Township 12 S. du Range 11 Est, conformément à un plan déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire de la paroisse d'Orléans, comme plan No 111.

DISTRICT DE LA METAIRIE.

Paroisse de Jefferson.

13° Une certaine portion de terre située dans le District de la Métairie, paroisse de Jefferson, à environ six (6) milles de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant deux arpents de face au côté Nord du Bayou Métairie, et s'étendant en profondeur jusqu'au lac Pontchartrain, la dite portion de terre étant désignée comme Section No 56 du Township 12, Range 10, du District de terre Sud-Est de la Louisiane, conformément à l'arpentage officiel des Etats-Unis, et renfermant 116 96|100 acres.

Toute la superficie de terre ci-dessus, ainsi que les mesures, peut varier en plus ou en moins, conformément aux plans de Jno. F. Braun, voyer, lequel peut être vu au lieu de la vente.

Conditions—Comptant au moment de la remise du titre, 10 pour cent de toutes les adjudications à payer au comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant John G. Eustis, notaire, aux frais des acquéreurs, qui devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1884, en sus du montant de l'adjudication.

15 juin—15,22,29 juin—6,13,19 juil

PAR D. E. MORPHY.

Succession de Marie Céleste Delhomme, veuve de Pierre Trépagnier.

No 11,303.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 19 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans division D, en date du 9 juin 1884 la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Marais, St. Philippe et Tremé, [illegible] au pied américain, [illegible] à la rue Ursulines, sur une profondeur de 172 pieds 7 pouces.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

17 juin—17, 24—1, 8, 15, 19 juil

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Cottage en bois rue Ste-Anne No 489.
Cottage en Bois rue Orléans No 463.
Cottage en bois rue Tonti No 165.

VENTE POSITIVE.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau; coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 28 juin 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles—

1° Un terrain situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Dorgenois et Rocheblave, mesurant 37 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 82 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; ensemble avec une maison en bois à un étage, ayant quatre chambres, cuisine double, le tout recouvert en ardoises; allée de chaque côté; cuve, hangars, lieux d'aisance, etc., etc.

2° Un terrain dans le même ilet et le même district et mesurant 37 pieds de face à la rue Orléans sur 82 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec une bâtisse en bois ayant quatre chambres, galerie à l'arrière, deux chambres dans la mansarde, cuisine double, hangar, deux cuves, cour briquetée, puits, lieux d'aisance etc.

3° Un terrain situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, Dumaine et St-Philippe, mesurant 30 pieds de face à la rue Tonti sur 90 pieds de profondeur sur la ligne plus près de la rue St-Philippe et sur l'autre ligne latérale vers la rue Dumaine 79 pieds 5 pouces de profondeur, et 31 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond. Ensemble avec une bâtisse en bois à un étage ayant deux chambres, cuisine; une autre bâtisse en bois à un étage attenant à celle-ci et qui se trouve dans le fond, ayant deux chambres, deux cabinets, galerie de devant, deux cuves, hangar, lieux d'aisance, etc.

Le tout d'après plans maintenant à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets portant hypothèque à 8 pour cent d'intérêt par an du jour et toutes les clauses usuelles de garantie, 10 pour cent de dépôt devant être payés au commissaire sur les lieux pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant O. Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes de l'année 1884.

22 juin—

Elégant Cottage rue Claiborne No 383, face au Marché St-Bernard.

Succession de Theresa Knochhart, femme de Daniel Lanahan.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 11,440.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 juillet 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hotel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 juin 1884, la propriété suivante, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Claiborne, Derbigny, Labarre et Lapeyrouse, désigné par le No 2 de 11 et 21, lequel lot mesure 31 pieds 0 pouces de face à la rue Claiborne, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec une jolie maison en bois couverte en ardoises, retirée de la rue, ayant galerie sur le devant, six chambres, une cuisine en bois à étage ayant cinq chambres, hangar, citerne, puits, lieux d'aisance, &c. cour carrelée, un joli jardin d'agrément avec pavage de Schillinger.

Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur ainsi que les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1884.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix d'adjudication afin de garantir la vente.

22 juin—22, 26—5 12,19,26 juil

VENTE SANS RESERVE de la résidence en briques à étage, formant encoignure aux rues Miro et Ste-Anne, et de la propriété attenante.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 28 juin 1884, il sera vendu à midi à la Bourse d'encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, deux lots de terre désignés par les Nos 8 et 9 formant l'ilet compris entre les rues Miro, Tonti, Ste Anne et Dumaine.

Le lot No 9 forme encoignure aux rues Ste Anne et Miro et mesure 23 pieds de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur et façade à la rue Miro de 100 pieds. Ensemble une résidence en briques à étage avec verandah faisant face aux deux rues, quatre chambres et galerie au rez-de-chaussée, et la même distribution à l'étage supérieur, cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

Le lot No 8 mesure 31 pieds de face à la rue Ste Anne sur 100 pieds de profondeur. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises, ayant quatre chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance etc., etc., le tout divisé en deux corps de logis et loué $ 2 par mois.

Voir les plans maintenant exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an du jour, et toutes les clauses usuelles de garantie. Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1884 seront à la charge des acquéreurs, en sus du prix de vente.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

22 juin—

Portion de terre sur le Chemin de Gentilly, près de la station du Railroad Pontchartrain.

Succession de Onofrio Zaguno.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—Il sera vendu à l'encan, le SAMEDI, 12 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hotel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 juin 1884, la propriété en vente, savoir—

Une portion de terre désignée par le No 1, ainsi que les améliorations qui en dépendent, située dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly, à une distance d'environ trois milles du marché du Second District et à une distance d'environ quatre arpents de la station Ashbyville Railroad (ci-devant station de Gentilly du Railroad Pontchartrain). Laquelle portion de terre mesure un arpent de face au Chemin de Gentilly, sur 20 arpents de profondeur, entre lignes parallèles. Le tout d'après plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en billets portant 8 0|0 d'intérêt de date jusqu'à parfait paiement et hypothèque.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé de l'acheteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chas Bolla, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 juin—8 14,21,28—5,12 juil

Terrains vacants sur les rues Orléans et Ste-Anne

Succession de Madame R. D. Planser, No 10 663.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureaux Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 5 juillet 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 mai 1884—

1° Un lot de terre situé au faubourg Tremé en cette ville, désigné par le No 7 de l'ilet No 76, lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue d'Orléans, entre les rues Claiborne et Derbigny sur 73 pieds 9 pouces de profondeur.

2° Deux lots de terre désignés par les Nos 19 et 20 de l'ilet No 19 mesurant chacun 33 pieds de face à la rue Ste-Anne, entre les rues Miro et Galvez, sur les profondeurs suivantes, savoir: le lot No 19, 161 pieds 9 pouces 1 ligne sur la ligne le séparant du lot No 18, et 161 pieds 7 pouces 1 ligne sur la ligne le séparant du lot No 20, et le lot No 20, 161 pieds 7 pouces 1 ligne sur la ligne le séparant du lot No 19, et 161 pieds 6 pouces 1 ligne sur la ligne du fond des lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5.

Conditions—Moitié comptant, la balance à un an de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses usuelles d'usage.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.

3 juin—3,14,21 28—5 juil

Elegante Résidence en bois à étage à deux corps de logis sur l'Avenue de la Louisiane Nos 209 et 211, dans un charmant voisinage.

Blanche Beebe vs. Estelle Beebe et al. No 9,418.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

Vente pour effectuer un partage.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 28 juin 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 24 mars 1884 et signé le 4 avril 1884. La propriété suivante, à savoir:

Trois lots de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par l'Avenue de la Louisiane, et les rues Tolédano, Coliseum et Prytanée, désignés par les Nos. 8, 9 et 10 de l'ilet No 17, lesquels trois lots de terre mesurent ensemble 96 pieds de face à l'Avenue de la Louisiane, sur 128 pieds de profondeur. Les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistent en une maison de résidence en bois à étage à deux corps de logis, couverte en ardoises, construite à distance de la rue et ayant vérandah sur le devant et galeries sur les côtés, chaque corps de logis renferme salon double, salle à manger, office, cuisine, lieux d'aisance et cabinet au rez-de-chaussée et au dessus, quatre chambres à l'étage supérieur de la maison, chambre à bain, un grand hangar couvert en ardoises ayant quatre chambres, deux citernes, cour carrelée, etc., etc. Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.

La propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1884, à raison de $70 par mois. Gaz dans la maison, avec lustres et installations.

Conditions: Un tiers comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers, garantis par hypothèque et portant 8 0|0 d'intérêt de date jusqu'à parfait paiement. La propriété devra être maintenue assurée et la police d'assurance transférée jusqu'au paiement définitif des billets. L'acte de vente devra contenir la clause de 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des dits billets ainsi que se soumettre à toutes les clauses de garantie d'usage. L'acheteur assumera en sus du prix d'adjudication, les taxes d'Etat et de ville dues et exigibles en 1884.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur sur le prix d'adjudication pour garantir la vente.

27 mai—27,31—juin 7,14,21 et 28

PAR J. V. GOURDAIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Paul Chatellier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D. No. 11453

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No. 56 rue Royale.—MERCREDI, 2 juillet 1884, à 11 heures du matin, sur le bord de la goëlette Odelia dans le vieux Bassin entre les rues Claiborne et Derbigny, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 18 juin 1884, il sera vendu, à l'encan la propriété ci après décrite appartenant à la susdite succession, à savoir:

La goëlette "Odelia" telle qu'elle est dans le moment, mouillée dans le Vieux Bassin, entre les rues Claiborne et Derbigny, avec ses voiles et tout son gréement, apparaux etc.

Capacité de chargement, huit 02|100 tonneaux.

Conditions—Comptant sur les lieux. Acte de vente par devant Charles Bolla, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 juin—19 28—2 juil.

A VENDRE.

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille.
20 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR JULES A. A. BOUSSEAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles nouveaux.

Un grand assortiment de meubles de chambres à coucher, garde-robe, lit à la Victoria, bureau de toilette, jeux de chaises en rotin et en bois, glace, cadres à ressorts, articles de toilette, etc., etc.

Dans l'affaire de Wm Spreen & Co. vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 11,438.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 mai 1884, je procéderai à l'encan MERCREDI, le 2 juillet 1884, à 10 1|2 heures du matin, au No 608 rue Magasine, entre St-André et Joséphine—

Le contenu du dit magasin de meubles.

Conditions—Comptant sur les lieux

JULES A. A. BOUSSEAU,
21 juin—21,26—1,2 juil Encanteur.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée sur la rue Magazine.

Succession de George F. McConnell.

No. 7828—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 10 juin 1884, il sera vendu à l'encan—

2° Un certain lot de terre, dans le Premier District de cette ville, désigné par le No. 23, dans l'ilet borné par les rues Magasine, Poeyfarre, Camp et Calliope et mesurant au pied américain 27 pieds de face à la rue Magasine, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent par an, privilèges de vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1884, un dépôt de 10 0|0 au comptant au moment de la vente sera requis.

Actes de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant William J. Castell, notaire.

11 juin—11 21,28, 5,12 juil

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et commerciale, à l'encoignure des rues Market et New Levee, qui touche à la forge, et deux lots de terre.

Dans l'affaire de la succession de Fred. Hecker, décédé, No 10,420; succession de Mme Louis Wener, sa femme, No 11,323.

Vente à l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, 13 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à deux ordres de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, un de l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la Division A, dans l'affaire de la succession Fred. Hecker décédé, dossier No 10,420, en date du 2 juin 1884, et l'autre de l'Honorable W. T. Houston Juge de la Division B, dans l'affaire de la succession de Mme Louise Wener, femme décédée de Fred. Hecker, Dossier No 11,323, en date du 2 juin, 1884, à l'encan, il sera vendu—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues New Levee, Tchoupitoulas, Market et St. James, désignés par les Nos 1 et 2 et se touchant mesurant chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue New Levee sur une profondeur de 116 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues New Levee et Market; étant la même propriété acquise par le défunt de Mme M. C. Livaudais et autres, conformément à un acte pardevant Théo Guyol, notaire, le 31ème jour de juil et 1.65.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages bien bâtie, couverte en ardoises, subdivisée en deux grands magasins au rez-de-chaussée et résidences à l'étage supérieur, et dans le fond gaz partout, cuve, etc., ainsi qu'une forge en briques, et un grand hangar en bois, chambres et autres bâtisses dans le fond de chacun des lots. Une grande verandah sur la façade et sur le côté couvrant toute la banquette. Les magasins sont presque neufs et en parfait état.

Conditions, comptant en passant les titres, 10 pour cent seront requis au comptant sur les lieux.

L'acquéreur assumera en outre de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4juin—4, 8, 15, 22, 29—5juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie résidence cottage, à deux corps-de-logis.

Au coin des rues Première et Constance.

Succession de feue Sarah H. Graham.

Cour Civile de District, Dossier de la Cour No. 10,651

—A l'encan.—

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E en date du 9 juin 1884, dans l'affaire de la succession de feue Mme Sarah H. Graham. No 10,651 du dossier de la cour, il sera vendu à l'encan—

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Première, Seconde, Constance ou Live Oak et Laurel, désigné comme lot No 1, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur une profondeur et façade à la rue Première, de 1 0 pieds. Lequel terrain forme l'encoignure des rues Première et Constance.

Les améliorations comprennent une jolie résidence cottage en bois solidement construite, à deux corps de logis, recouverte en ardoises, avec une bâtisse à un étage (dépendance) ayant tout ensemble 9 chambres de chaque côté avec gaz et installations de gaz dans toute la maison, cuve dans chaque cour, allée, hangars, lieux d'aisance, etc., le tout en bon état et pouvant être loué à raison de $40 par mois. Cette propriété sera examinée avec les plans à la Bourse.

Conditions—Une moitié comptant et le reste à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité à partir du jour de la vente incluant l'hypothèque spéciale et lien de vendeur, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la police d'assurance transférée. L'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes dues et exigibles en 1884, et devra faire un dépôt au comptant de 10 pour cent sur les lieux.

Acte de vente pardevant Fergus Karnan, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 juin—10,15,22,29—6,12 juil

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage —DE— Propriétés de valeur dans le Premier et le Troisième District,

Comprenant des magasins dans les rues Nouvelle-Levée et Commerce, etc.

Propriété de résidence, rue Colombus, entre Villeré et Marais.

Dans l'affaire de Wilson Tirrell et als. vs. Edward Tirrell.

No 10,727—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division A.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E Girardey, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—JEUDI 10 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu le 26 mai 1884 et signé le 30 mai 1884 par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, et rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

1° Cinq terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters (anciennement New Levee), Lafayette, Commerce et Girod; les dits lots sont désignés par les Nos 18, 58, 60, 60 bis et 62

Les lots Nos 18, 58 et 60 d'après un plan ou devis attaché à un acte passé pardevant Théo. Guyol, notaire en cette ville, le 24 novembre 1870, lequel dit plan ou devis a été fait par L. H. Pilié, voyer, le 29 octobre 1870, d'après lequel dit plan ou devis, le lot No 18 mesure 20 pieds un pouce de face à la rue Peters (anciennement New Levée), sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 78 pieds 3 pouces, et les lots Nos 58 et 60 se touchent et mesurant chacun 19 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Commerce et 20 pieds 1 pouce de largeur à chacun dans le fond, par les profondeurs suivantes, savoir: le lot No 58 a une profondeur de 91 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne latérale plus près de la rue Lafayette et 94 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne de division du lot No 60, et le dit lot No 60 a une profondeur de 96 pieds 3 pouces sur la ligne latérale plus près de la rue Girod et touche dans le fond au lot No 18.

Le lot No 60 bis, d'après un plan attaché à un acte passé pardevant J. Mossy, anciennement notaire en cette ville, le 1er juin 1837, mesurant 20 pieds de face à la rue Peters (anciennement New Levee) sur une profondeur de 70 pieds, plus ou moins, et le lot No 62 d'après un plan de L. Pilié, daté du 26 mai 1837, attaché à un acte passé pardevant J. Mossy, anciennement notaire en cette ville, le 1er juillet 1837, et désigné également par le même numéro sur un plan figuratif, déposé comme plan No 9, en l'étude de R. Brennan, ancien notaire de cette ville, d'après lequel dit plan, le dit terrain mesure 19 pieds 8 pouces et 8 lignes de face à la rue Commerce sur une profondeur de 97 pieds 9 pouces et 8 lignes sur la ligne latérale du lot No 64, et 96 pieds 3 pouces sur la ligne latérale opposée attenant au lot No 60 sur le dit plan.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent deux magasins en briques, solidement construits, désignés par les Nos. 112 et 114, rue Peters ou New Levee, et par les Nos. 40, 42 et 44 rue Commerce, loués sans bail à MM. Mehle & Cie.

2° Deux certains terrains, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Columbus, Villeré, Kerlerec et Plauché, désignés par les Nos. 3 et 4, sur un plan dressé par R. Surgi, le 20 janvier 1850, et déposé en l'étude de J. Agaisse, anciennement notaire en cette ville, d'après lequel ils mesurent chacun 33 pieds de face à la rue Columbus, 150 pieds 3 pouces et 7 lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Conditions—La moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit pour billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant. Les acquéreurs devant faire les billets payables à leur propre ordre et l'acte devant contenir la clause de non aliénation et les bâtisses devant être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets. Les acquéreurs paieront les taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix de l'adjudication. Dépôt de 10 pour cent requis au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7juin—7, 14, 21, 28—5, 10 juil.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR H. STERN & CO. encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui Vendredi, le 27 juin, 1884, à 11 heures A. M., dans leurs salles d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Splendide meuble de salon, en noyer.

Magnifique piano droit de Faivre, en palissandre. Corniches dorées, Lambrequins et Rideaux en dentelles.

Splendide armoire à glace, en acajou. Tapis de Bruxelles et rugs, jardinières, porte-musique, side-boards, tables à rallonge, chaises, porcelaine, machine à coudre, bois de lit, armoires, toilettes, matelas, oreillers, meubles cottage, poêles de cuisine et ustensiles de cuisine, bibliothèques, environ 400 volumes d'ouvrages divers, et d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer.

Succession de Mme Charlotte Piffet. No 10,421 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—LUNDI, 30 juin 1884, à 10 1|2 heures A. M. il sera vendu à l'encan, au coin des rues St Charles et Philippe, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 juin 1884, pour le compte de la dite succession, les meubles et autres articles ci-dessus mentionnés, sur les lieux indiqués plus haut.

Conditions. Comptant avant livraison.

17 juin—17,21,22,28 à vente.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Premier, Deuxième et Quatrième Districts.

Sur les rues Poydras, Chartres et Baronne.

Mary Danenberger, tutrice, etc., vs. Sarah J. Philips et als.

No 11,429—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 17 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 11ème jour de juin 1884, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° La propriété pour magasin No 129 rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Commercial Alley, Camp et St-Charles. Le lot est désigné comme le No 1 et mesure 21 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 92 pieds 8 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de 5 pieds de largeur sur la rue Camp à côté du dit lot, la dite allée ouvrant sur la rue Poydras et étant en commun au dit lot et autres lots, le tout au pied américain ou moins.

2° La moitié indivise d'intérêt de [illegible] dans la propriété Nos 47 et 49 rue Chartres, dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chartres, Bienville, Decatur et le Passage de la Bourse. Le terrain mesure 45 pieds de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 120 pieds, au pied français.

3° La propriété pour résidence dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Atelier (maintenant Carondelet), Bacchus (maintenant Baronne), Troisième et Quatrième. Il y a trois terrains, désignés par les Nos 18, 19 et 20, se touchant et mesurant chacun 27 pieds 9 pouces et 2 2|3 lignes de face à la rue Bacchus (maintenant Baronne), sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 20 forme l'encoignure des rues Bacchus (maintenant Baronne) et Quatrième.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur déposera 10 pour cent du montant de son enchère au moment de la vente, et assumera le paiement en sus du prix de son adjudication des taxes dues et exigibles en 1884 sur les dites propriétés.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Benjamin Ory, notaire, No 26 Commercial Place.

15 juin—15 21 28—5 juillet 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix et centrale, sur la rue Royale, près de l'Hôtel St Louis.

Une belle Résidence et terrain sur la rue des Remparts,

Une résidence très commode, sur le Chemin du Bayou, près la rue Tremé.

VENTE A L'ENCAN, A CREDIT.

Mme R. J. Taney vs. Mlle I. Forstall.

No 11,243—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage rendu dans la susdite affaire, le 20 mai 1884 et signé le 30 mai 1884 par l'Hon W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans il sera vendu à l'encan—

1° Le magasin et propriété de résidence centralement situé Nos 96 et 98 rue Royale, dans l'ilet borné par les rues Royale, St-Louis et St Conti et le Passage de la Bourse, le lot mesure 88 pieds 5 pouces de face à la rue Royale, 126 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Conti, 63 pieds 10 pouces 6 lignes sur la première profondeur de là côté de la rue St L[illegible] 30 pieds sur la ligne [illegible] à la rue Royale, 63 pieds 10 pouces 5 lignes sur une seconde profondeur vers la rue St-Louis et 33 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble avec une belle bâtisse double en briques, avec deux étages, ayant rez-de-chaussée dans le centre de la bâtisse, un grand corridor pavé, deux grands magasins et dans l'étage supérieur deux chambres à coucher, un cabinet et deux petites chambres, un balcon de face à la rue et à la cour. Une bâtisse en briques à trois étages bâtie dans le fond du terrain, ayant six chambres, cour briquetée, waterworks, cuve, etc., gaz dans le principal corps de logis avec installations. Cette propriété est louée $145 par mois et sera vendue sujette à un bail échéant en septembre 1884.

2° La jolie résidence en briques à deux étages No 264 rue Remparts, côté nord, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et Hôpital. Le lot mesurant 33 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur de 152 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté vers la rue Ursulines, 150 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne de côté vers la rue Hôpital, de là courant vers la rue Ursulines 25 pieds 7 pouces, de là vers la rue Remparts 3 pieds 6 pouces et finalement vers la rue Ursulines 36 pieds 3 pouces et 5 lignes, joignant la première ligne de côté de la dite propriété. Ensemble avec la jolie et agréable résidence pour famille, ayant sur le rez-de-chaussée un grand corridor, salon et salle à manger avec porte à coulisse, office, à l'étage supérieur, corridor, deux chambres à coucher avec cabinet et un grand balcon sur la rue Remparts. Une bâtisse en briques adjacente avec deux étages, le corps de logis du bas pour cuisine, trois chambres pour servantes, chambre à bain; et à l'étage supérieur cinq chambres et balcon, gaz avec chandeliers dans le corps de logis, écurie hangar waterworks, puits en briques, cuve, etc., ainsi qu'un jardin-ornement ayant arbres fruitiers et fleurs.

3° Une maison en briques à deux étages sur la rue Hôpital ou Chemin du Bayou, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou et les rues Quartier, Tremé et Marais. Le lot mesure 20 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 94 pieds sur la ligne la plus près de la rue Marais, 46 pieds de profondeur sur une première ligne parallèle à la rue Tremé, puis courant à un angle droit vers la rue Marais 6 pieds, puis ouvrant sur une ligne parallèle à la rue Tremé 12 pieds, puis 12 pieds sur une ligne parallèle à la rue Tremé, puis revenant à un angle droit 6 pieds, puis 22 pieds sur une ligne parallèle à la rue Tremé et 20 pieds de largeur dans le fond et face à une allée de 4 pieds en commun à la dite propriété et autres et faisant face à la rue Tremé.

Ensemble avec une résidence en briques à deux étages, ayant au rez-de-chaussée vestibule salon et salle à manger avec porte à coulisse, quatre chambres, chambres à coucher avec cabinet de toilette, les cours sur la rue, une cuisine en briques à deux étages touchant la maison, ayant au rez-de-chaussée cuisine et deux chambres à domestique au-dessus, avec cour pavée, water-works, cuve, etc.

Cette propriété est vendue sujette au bail se terminant en septembre 1884, au prix de $30 par mois.

Le tout conformément aux plans exposés à la Bourse d'Encan St-Charles.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente en billets des acquéreurs divisés en coupons, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final et garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur sur la propriété vendue.

Les actes devront renfermer toutes les clauses de sécurité habituelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884 et feront, au comptant, au moment de la vente, un dépôt de 10 pour cent.

L'acquéreur de la propriété rue Royale, premièrement décrite, devra assumer comme partie du prix d'achat le paiement d'un billet de $6000 réduit à $500 dû le 9 avril 1885, garanti sur la dite propriété par le privilège du vendeur.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Omer Villeré, notaire, No 21 Commercial Place.

1er juin—1,7,14,21,28—5 juil

Mme Marie Anne Stahl vs Francis Sharp, son époux.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 4me jour de juin 1884, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les termes et avec les chiffres suivants, savoir: No 11,391 Division C.—Mme Marie Anne Stahl contre Francis Sharp, son époux.—Sur motion de W. O. Hart, conseil de la plaignante et sur la preuve de sa demande, et avec la loi et les témoignages en sa faveur, il est ordonné, adjugé et décrété que jugement par défaut enregistré le 30 mai 1884, soit aujourd'hui confirmé, et, en conséquence qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Marie Anne Stahl, et contre le défendeur Francis Sharp, son époux, décrétant une séparation de biens d'entre la dite plaignante et son époux, et l'autorisant à faire des affaires pour son propre bénéfice et avantage. Il est de plus ordonné que le défendeur paye tous les frais du procès.

Jugement rendu le 4 juin 1884.
Jugement signé le 9 juin 1884.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi, j'ai ici apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 9me jour de juin, de l'an de Notre Seigneur le Mil-Huit Cent-Quatre-Vingt-Quatre.

G. ALEXANDRE, Député-greffier.
15 juin—3f en 10 jrs

Mme Z. FORTIER,

No 163 RUE ROMAN.

Traitement et guérison de la paralysie du nerf optique, faiblesse des yeux, etc.

Je ne pouvais presque plus voir depuis 3 ans d'une paralysie du nerf optique, j'ai été guéri en deux mois par le remarquable traitement de Mme Fortier.

L. THOMAS.
26juin—3f